

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11

- en exercice : 11

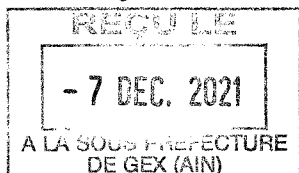
- qui ont pris part à  
la délibération : 09

2 pouvoirs



Date de la convocation : 18.11.2021

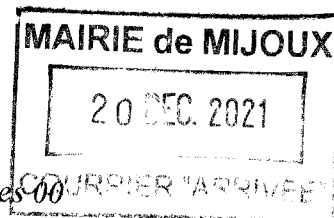
Date d'affichage : 30.11.2021



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIJOUX

*Séance du 24 Novembre*

*L'an deux mil vingt et un le 24/11 à 19 heures*



*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Martine VIALLET, Maire.*

Présents : S. JUHEN, G. LEGAY, D.JULLIARD, JF JOLY, MC COUTURIER, P. ECAILLE, M. VUILLERMOZ, E. LEE

Absents excusés : C. GROSGURIN a donné pouvoir à JF JOLY  
J.GRANDCLEMENT a donné pouvoir à P. ECAILLE

Monsieur Sébastien JUHEN a été élu Secrétaire de séance, conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## N° 10.2021 – OBJET : GESTION DES BIENS

a) Mise en vente de deux biens communaux

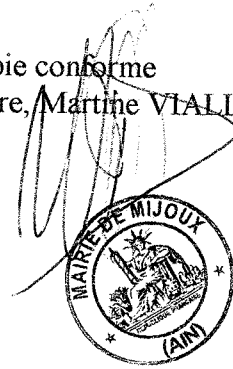
- *i- Au village, la parcelle B4 (local à usage de dépendance accolé à un bâtiment appartenant à un tiers).*

Dominique JULLIARD et Guillaume LEGAY indiquent ne pas prendre part à la présente délibération.

- La mairie avait reçu l'an dernier par lettre du 17 août 2020 une demande de Mme Amandine JULLIARD et de M. Nicolas RAFFIN pour acheter ce local, adossé à la maison qui appartient à Mme Amandine JULLIARD. Elle avait déjà les années précédentes déposée une telle demande, sans avoir reçu de réponse.
- Il s'agit d'un hangar construit en 1932 pour servir d'un côté de garage à la pompe à incendie et divers matériel et de l'autre, de chambre pour les passagers indigents. Ce bâtiment est actuellement utilisé pour stocker du matériel appartenant à des associations de Mijoux. La commune n'en a donc pas l'usage direct et, si elle souhaitait continuer à accorder à des associations des facilités de stockage, d'autres locaux pourraient être utilisés à cette fin.
- La parcelle fait 67 m2 et se situe en zone constructible avec contrainte de localisation en zone historique et patrimoniale.
- Le conseil municipal, dans sa séance du 21 octobre 2020, avait décidé de solliciter l'avis de la direction départementale des finances publiques, service du domaine. En effet, si les ventes de biens immobiliers par les communes de moins de 2 000 habitants sont dispensées de l'avis domanial, le Domaine peut néanmoins être saisi, dans la limite de deux demandes annuellement seulement, d'une demande d'évaluation par ces communes. Afin d'assurer la transparence de la décision, le conseil avait décidé d'utiliser cette faculté.
- **Les Domaines ont rendu leur réponse par avis du 6 janvier 2021 ; celui-ci, valable 18 mois, estime à 9 500 € ce bien, avec une marge d'appréciation de 20 %.**
- La commission compétente notamment pour la voirie et le patrimoine a examiné l'avis du Domaine dans sa séance du 6 janvier 2021. Elle a considéré que la commune pouvait aliéner le bien au prix proposé par cette administration. Au cours de cette séance, la maire avait par ailleurs appris à la commission qu'elle avait reçu le 16 novembre 2020, une demande d'une

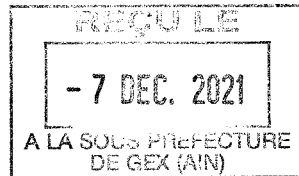
Contre 0 Abstention 0 Pour 7+2  
C. GROSGURIN a donné pouvoir à JF JOLY  
J.GRANDCLEMENT a donné pouvoir à P. ECAILLE  
Délibération 01247.2021.11.61

Pour copie conforme  
Le Maire, Martine VIALLET

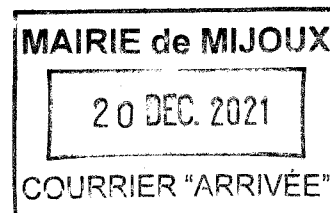


**Fait et délibéré à MIJOUX, les jour, mois et an susdits.**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le : 7/12/21  
et publication et notification  
le : 7/12/21

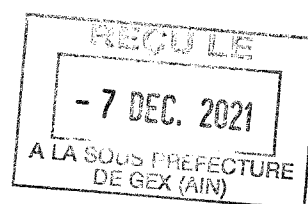


JULLIARD Amandine, RAFFIN Nicolas  
Rue royale  
01410 MIJOUX



MAIRIE DE MIJOUX  
à l'attention de Madame la Maire  
Mesdames les conseillères et  
Messieurs les conseillers municipaux  
Rue Dame Pernelle  
01410 MIJOUX

MIJOUX Le : 17 /08/2020



Objet : Demande d'acquisition d'un bien de domaine public

Madame la Maire,

Par la présente, nous tenons à vous faire part de notre souhait de procéder à l'acquisition d'un local communal.

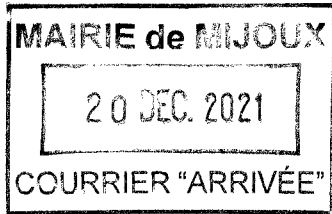
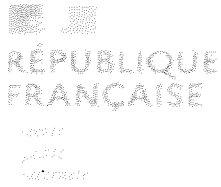
Il s'agit de l'ancien local poubelle étant mitoyen à la maison Poux dont je suis propriétaire. Nous souhaiterions rénover cette maison en vue d'un projet de réalisation d'un appartement en rez-de-jardin à notre usage personnel avec des ouvertures sur le côté de la maison. Ceci nécessitera la démolition du local mais en respectant l'architecture de cet immeuble classé remarquable.

Nous sommes à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Madame la Maire, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers municipaux, à l'assurance de nos respectueuses salutations.

JULLIARD A et RAFFIN N

Two handwritten signatures in black ink. The first signature is on the left and the second is on the right.

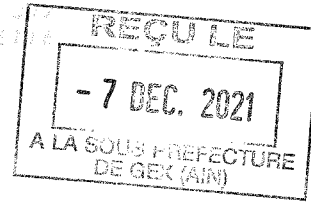


Direction générale  
des Finances publiques

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AIN  
11, BOULEVARD MARÉCHAL LÉCLERC  
69400 ST-JULIEN  
39012 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

Mairie de Bourg-en-Bresse  
Téléphone : 04 78 58 00 00  
Site : [www.bourg-en-bresse.fr](http://www.bourg-en-bresse.fr)  
**POUR NOUS JOindre**  
Affaire suivie par : Madame ROBIN  
Téléphone : 04 78 37 70 14  
Courriel : [compta@bourg-en-bresse.fr](mailto:compta@bourg-en-bresse.fr)  
Fax : 05 39 85 33 71  
Site Web : [www.bourg-en-bresse.fr](http://www.bourg-en-bresse.fr)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AIN  
11, BOULEVARD MARÉCHAL LÉCLERC  
69400 ST-JULIEN



Bourg-en-Bresse, le 16 janvier 2021

**AVIS OFFICIEUX DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE**

Designation du bien : Dépendance  
Adresse du bien : Rue Royale 01410 Mijoux  
Valeur vénale : 3 500€ avec une marge d'appréciation de 20 %

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motiver l'écart de cette valeur.

**1 - SERVICE CONSULTANT**

Consultant : commune  
Affaire suivie par : maire de la commune

**2 - DATE**

Date de consultation : 06/11/2020  
Date de réception : 06/11/2020  
Date de dossier en état : 06/11/2020

**3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Cession d'une dépendance.

**4 - DESCRIPTION DU BIEN**

Reference cadastrale : parcelle 8 4 (57 m<sup>2</sup>)  
Description du bien : local à usage de dépendance accolé à un bâtiment appartenant à un tiers

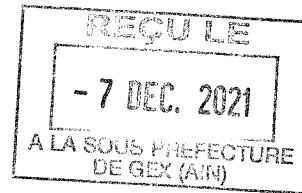
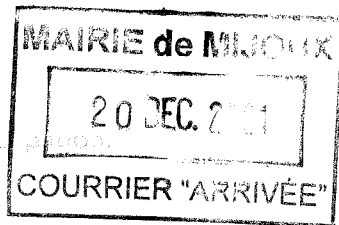
**5 - SITUATION JURIDIQUE**

Nom du propriétaire : commune de Mijoux.

Servant à l'élaboration d'un plan d'occupation des sols.

**6 - URBANISME - RESEAUX**

Zone U du PLU H.



**1 - DATE DE REFERENCE**

3/07/2020

**2 - DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE**

Méthode d'évaluation utilisée : par comparaison

J'ai pu m'informer après enquête que la valeur venale du bien de caractère est estimée à 30000 avec une marge d'appréciation de 20 %.

J'ai pu préciser que le présent avis est fourni à titre officieux dans la mesure où votre demande se situe en dehors du cadre réglementaire pour lequel la fixation du Domaine est obligatoire.

**3 - DUREE DE VALIDITE**

3 ans


**4 - OBSERVATIONS PARTICULIERES**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à l'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente évaluation ne vaut pas ailleurs que dans le cadre des règles d'urbanisme actuelles et des conditions du projet décrites dans votre demande.

En application de l'article L.146-1 du Code de Commerce, j'ai l'honneur de vous adresser :

l'inspecteur des finances publiques,

  
Stéphane RUFFIN  
responsable du service du Domaine